



Direction de la Vie Citoyenne
Service Vie Participative

**CONSEIL DE QUARTIER
DE SAINTE-PEZENNE**

Du 1^{er} avril 2005

RELEVÉ DE CONCLUSION

Présents :

Elus municipaux : Rodolphe CHALLET, Adjoint de la Direction de la Vie Citoyenne, Valérie UZANU (Co-Présidente élue),

Membres titulaires et membres suppléants : Jean-Philippe ARNAUD, Patrick BAUDIN, Pierre CAILLETON, Bertrand DELIGNON, Marc-Valéry GARDE, Jean-Claude GAUTIER, Jean-Pierre GERVAIS, Robert GOUTEFANGEA, Pierre GUERIT, Bernard GUIDAT, Jacques LARGEAU, Christine LESTABLE, Claude POUPIN, Jean-Pierre POUSSADE, (Co-Président habitants), Pascal TEXIER, Maurice VINCK.

Intervenants : Manuel GASNIER, chef du service des espaces verts, Marc LAMBERT, Ingénieur au service des eaux, Grégoire MAGNY, Directeur de la MCPT de Sainte-Pezenne, Nicolas RIFFAUD, Technicien Service Espaces verts.

Agents municipaux : Lydia ZANETTE, Responsable adjointe du service vie participative, Annabelle GAUTHIER, Agent MCSP, Nathalie SENE, Assistante du Conseil de Quartier.

Excusés : Nanou BIMES, Paul SAMOYAU, Jean-Jacques BOTTON-VINET, Patrice CABOULET, Chantal LEBRET, Patrice LEBRET, Sylvie MOREAU, Jean-Marie MACAIRE.

Absent(e)s : Franck GIRAUD, Jean Yves REY.

Objet : Maison Communale Pour Tous.

Le Directeur de la MCPT, Grégoire MAGNY, présente son établissement et remercie le conseil de quartier d'avoir financé les travaux (isolation/chauffage de la véranda) réalisés et l'achat d'un baby foot, ayant ainsi contribué à l'obtention de l'agrément CAF. La MCPT se positionne bien au sein des pézinois, elle reçoit davantage de familles, d'enfants en centre de loisirs et a plus d'adhérents. Le Directeur fait appel au bénévolat. Il précise qu'à l'avenir, elle agira dans le cadre de l'ESN, association avec un conseil d'administration qui gèrera la MCPT, et plus le conseil de maison.

Objet : Validation du relevé de conclusion du conseil de quartier du 21 janvier 2005.

Réponse conseil

Le conseil de quartier vote à l'unanimité le relevé de conclusion.

Objet: Information sur les mesures de restriction d'eau.

Monsieur Marc LAMBERT expose les raisons qui ont amenés une restriction d'emploi de l'eau dans la région Poitou-Charentes et plus précisément dans notre département. Depuis trois ans la pluviométrie est faible par rapport à la moyenne, le rechargement des nappes n'ayant pu avoir lieu, les ressources en eau sont précaires. La préfecture des Deux-Sèvres a donc établi un arrêté portant sur la limitation des usages de l'eau, jusqu'à fin avril 2005. Ces dispositions pourront être modifiées ou abrogées en fonction de l'évolution de la situation hydraulique. Des mesures seraient même envisagées, s'agissant des cultures actuelles (actuellement Maïs) très consommatrices d'eau. Le Vivre à Niort du mois d'avril consacre un dossier sur ce point, par ailleurs toutes les informations sont disponibles sur le site de la Ville de Niort.

Objet: Présentation de la signalétique didactique avec l'emplacement des corbeilles.

➤ Signalétique didactique : onze panneaux seront posés sur l'ensemble des trois parcours qui composent les sentiers de Sainte-Pezenne, accompagnés d'un texte avec dessins et photos. Le service espaces verts a travaillé sur le projet de la table d'orientation. L'idée est de trouver une table rotative permettant de décrire le paysage sur trois aspects (paysage naturel/paysage urbain/explication de la campagne). Il reste un panneau du chemin de Coquelonne, pour lesquels le service travaille avec les élèves du Lycée Professionnel Horticole. Les travaux de fabrication et de pose seront engagés pour le mois de mai 2005, l'achèvement est prévu en juillet 2005.

➤ Emplacement des corbeilles : un repérage des emplacements a été effectué en février 2005, trois circuits ont été étudiés : circuit 1 (sentier des Amourettes), circuit 2 (chemin de Coquelonne), circuit 3 (chemin des Pêcheurs). Le service propose d'aménager du mobilier dans la même logique que pour les autres sites de la ville : en s'appuyant sur les corbeilles existantes métalliques dans les parties bordées d'habitation et des corbeilles en bois dans les parties naturelles (renforcées par des corbeilles « tri sélectif » du verre à proximité des lieux de stationnement). Ces aménagements seront renforcés par un dispositif de panneaux de sensibilisation à l'éco citoyenneté. Le tout à hauteur de 6 550 euros à faire financer par le conseil de quartier.

Proposition conseil

Emplacement des corbeilles : la commission entretien/aires de jeux/espaces verts du conseil de quartier souhaite étudier le dossier et donnera son avis lors du prochain conseil (un dossier a été remis à la commission).

Objet : Présentation de l'avant projet de l'aménagement de l'aire de jeux du Grand Feu.

Projet : ouverture de l'espace à la vue (végétation spécifique très aérée/espace enfants de 3 à 6 ans/espace enfants de 6 à 12 ans/placette/terrain de pétanque/chemins piétons/kiosque pour adolescents).

➤ Un bassin d'orage jouxte l'aire de jeux du Grand Feu sur son côté est. Cette zone comporte une végétation avec une grande variété d'espèces. Le service propose de développer un projet qui vienne s'articuler autour de ce bassin, qui est l'entité paysagère forte du site. Une passerelle sera prévue au-dessus du bassin ainsi que des tables de pique-nique donnant vue sur le bassin. Le projet de l'aire de jeux devra donc se construire en fonction et autour du bassin d'orage.

➤ La partie isolée à gauche du site va être éclaircie et sera rendu inaccessible au public. Le chantier de l'aménagement de l'aire de jeux commencerait en décembre 2005.

➤ impasse Gabrielle Bordier (suppression de l'éclairage à partir de 23h00) : pas de solution répondant à la demande, à moins de créer une armoire de commande spécifique pour l'alimentation de cette impasse.

Proposition conseil

Intervention public et du conseil de quartier

- Aménagement de l'aire de jeux du Grand Feu : même si la partie isolée est clôturée cela n'empêchera pas le regroupement de jeunes le soir. Une personne demande que la zone clôturée soit agrandie et que la clôture vienne en alignement avec les limites des propriétés. : la Municipalité ne souhaite pas voir les espaces publics fermés car l'intérêt général doit prévaloir sur l'intérêt particulier.

Le conseil de quartier trouve le coût très élevé et va réfléchir sur sa participation financière du projet (60 000 euros) en poursuivant la concertation : le service espaces verts propose au conseil de quartier de le revoir pour le coût des équipements ainsi que les types d'équipements à mettre en place.

Demande d'obstruer les entrées, en gardant une accessible pour les véhicules d'entretien avec des plots amovibles.

- Impasse Gabrielle Bordier : le conseil de quartier souhaite connaître le coût de l'armoire de commande (fiche de proximité établie).

Objet : Présentation de l'aménagement extérieur de la salle des fêtes

Ce projet est simplement présenté pour rappel, il avait été défini en même temps que le projet initial de la salle mais a subi quelques modifications.

Il n'y aura pas de parking devant la salle des fêtes. Le parking est prévu à l'arrière de la salle avec des places. Les murets en pierre seront conservés, certaines zones sont réservées aux plantations.

L'appel d'offre n'est pas encore lancé, les travaux ne se feront pas avant le deuxième semestre.

Objet: Point sur les autres commissions.

➤ Commission Bâtiments/Équipement

- salle des fêtes : le 15 mars une réunion a eu lieu dans la nouvelle salle avec les associations utilisatrices, le relevé de conclusion se trouve dans les dossiers. Le règlement intérieur définitif devrait être harmonisé avec celui de toutes les salles municipales. Il comportera quelques spécificités : la prise en compte de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (quartier pilote), le respect des riverains à partir d'une certaine heure, le caractère de l'office (qui n'est pas une cuisine)...

La répartition du financement du matériel est approuvée par le conseil de quartier. La date de l'inauguration de la salle des fêtes reste à déterminer. Il semble raisonnable de faire cette inauguration lorsque l'ensemble des travaux (extérieur) et la mise en place de tous les équipements prévus (intérieur) seront effectués.

- ancien groupe scolaire Jacques Prévert : les travaux ont commencé début mars 2005.

➤ Commission Circulation/Sécurité

- chemin de la Mariée (rebouchage des trous et ornières) : des réparations faites en plein hiver ne tiendront pas car le matériau est gorgé d'humidité. Une intervention est prévue pour le printemps 2005,

- place Henri Lambert ♦remplacer le potelet qui préservait la cabine téléphonique : la régie va retirer le potelet isolé et mettre en places trois potelets en protection de la porte de la MCSP et du cheminement des piétons,

♦améliorer la visibilité pour sortir de la place, mise en place d'un miroir : en l'absence de trottoirs, un miroir risquerait d'être accroché par les véhicules,

- rue de la Chaintre Brûlée / Angelina Faity : les trottoirs ont été faits en mars 2005, l'enfouissement des lignes électriques est prévu pour la rue de la Chaintre Brûlée,

- rue de la Verrerie (matérialiser des places sur le parking au-dessus de la MCPT) : le service voirie a fait une proposition auprès de l'adjointe à la voirie,

- route de Coulonges (micro-signalétique pour le Lycée Horticole) : le service voirie n'a plus de marché avec une entreprise de micro-signalétique. La question sera examinée quand un nouveau marché sera passé. En attendant le lycée peut suggérer à ses visiteurs de suivre la mention « Château de Chantemerle »,

- rue du Moulin d'Ane : les trottoirs ont été réalisés en février 2005. L'enfouissement des réseaux est prévu en septembre 2005,

Réponse conseil

Place Henri Lambert (pose d'un miroir) : le conseil de quartier fera une autre fiche pour poser un miroir plus haut.

➤ Commission entretien/aires de jeux/espaces verts

- route de Coulonges / rue de la Routière (plantations du calvaire) : cet espace est aujourd'hui sur le domaine public géré par le Conseil Général pour la partie longeant la route de Coulonges, ce qui nécessite son accord pour toute modification de cet espace. Un projet de fleurissement de cet espace implique la mise en place d'un réseau d'ouvrage et une requalification de l'espace vert. C'est pourquoi il vaut mieux prévoir des plantations arbustives que des fleurs. Ce projet pourrait être inscrit dans le programme du bureau d'étude en fin d'année 2005.

Objet: Information sur le renouvellement des conseils de quartier.

Il s'agit de propositions qui restent à valider

Trois axes de communication pourraient être envisagés :

➤ Couleurs Quartiers : diffusion en mai. Numéro spécial consacré au renouvellement des conseils de quartier. Les dates des assemblées générales y seront indiquées. Le journal sera joint au Vivre à Niort pour une diffusion générale à tous les niortais. Le thème serait « un quartier, un projet », avec un bilan global des conseils de quartier, leur fonctionnement, comment s'inscrire ? Les bulletins d'inscription seront utilisables par les habitants. Si des conseillers souhaitent tenir des permanences d'information sur les conseils de quartier pour les habitants, les jours de ces permanences seront signalés dans le journal (déterminer avec les conseillers deux à trois demi-journées de mai à juin). Chaque conseiller discutera de son conseil de quartier dans son quartier.

➤ Vivre à Niort de juin consacrera un dossier au renouvellement des conseils de quartier notamment sous forme de témoignages des membres de conseils de quartier (le co-président habitant, un membre d'une association ... etc).

➤ Les assemblées générales de juin pourraient être un échange entre les conseillers de quartier et le public. Des infos quartiers seront diffusés pour chacune des assemblées générales afin d'inviter le public. Un bilan écrit sera établi sous forme de tableau de bord sur trois ans.

PROCEDURE:

Mai : appels à candidature,

Juillet/Août : traitement de toutes les candidatures,

Septembre : les premières réunions seront prévues où tous les inscrits seront invités,

Les tirages au sort s'effectueront lors de ces séances si nécessaire,

1^{er} octobre : assemblée plénière (formations/informations),

Octobre/Novembre : assemblées constitutives.

Objet: Points divers.

➤ Pont de Surimeau : l'ouverture aura lieu prochainement. Les riverains de Sainte-Pezenne et de Surimeau seront avertis par Info Quartier. Les conditions normales de circulation sont provisoirement rétablies jusqu'à l'été 2006.

➤ Contournement Nord : la CAN organise une concertation. Messieurs ARNAUD, GUIDAT et POUSSADE se portent volontaires. La première réunion aura lieu le 26 avril 2005.

➤ Parking de l'école Louis Aragon : une place « handicapé » est prévue.

Le bureau de poste va bientôt être rénové, les travaux devraient être terminés avant la fin 2005. Le conseil de quartier a été informé par courrier.

➤ Problème de connexion sur Internet en mode ADSL : le conseil de quartier approuve le courrier rédigé par les co-présidents. La ville pourrait également faire un courrier via l'Adjoint au NTIC.

➤ Place Henri Lambert (kiosque) : les piliers sont usés, une fiche de proximité est établie.

➤ Rencontres de la Démocratie des 28/29 janvier : le compte rendu de l'ADELS sera bientôt disponible.

➤ Assises de la démocratie participative à la Roche sur Yon le 16 avril : tous les conseils de quartier ont reçu les invitations avec un bulletin d'inscription.

➤ La journée vélo est organisée par la commission inter-quartier piste cyclable le samedi 4 juin.

PROCHAINES REUNIONS

Bureau

Mercredi 11 mai, 20h30 – MCSP Sainte-Pezene

Conseil de Quartier

Jeudi 2 juin 2005, 20h30 – Salle des fêtes